



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

## Ma 1ère convocation au SPIP



# Le programme de la réunion d'aujourd'hui

Moins de 1h pour vous présenter :

- Le parcours de votre peine
- Le service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Le contenu et le déroulement de votre peine
- Notre relation

*Et répondre à vos questions éventuelles...*

# Le parcours de votre peine

**Vous avez été condamné :**



Le juge de l'application des peines est saisi de votre dossier



Le tribunal vous remet une convocation pour vous présenter au SPIP

**Communication  
entre le JAP et le SPIP**

# Le SPIP du Calvados

## Ministère de la justice

Il gère le service public de la justice

## La Direction de l' Administration Pénitentiaire

Elle met en œuvre la politique pénitentiaire

## Le Service Pénitentiaire d' Insertion et de Probation

En détention

-1/3 des personnes

En milieu ouvert

+2/3 des personnes

# Votre SPIP

Antenne de Caen

Antenne de Lisieux

Une équipe pluridisciplinaire

## *Qui sont ils ?*

- ▶ Des directrices et des directeurs
- ▶ **Des conseillers et conseillères pénitentiaires d'insertion et de probation**
- ▶ Des personnels administratifs
- ▶ Des agents de surveillance électronique
- ▶ Des assistantes sociales
- ▶ Des psychologues
- ▶ Un binôme de lutte contre la radicalisation violente :  
un psychologue et un éducateur
- ▶ Des coordinatrices culturelles

# Les missions du SPIP

Évaluation des situations

Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement  
et d'exécution de la peine

Suivi et contrôle des obligations

Aide à la décision judiciaire

Avec pour finalité la prévention de la récidive

# Les peines en milieu ouvert

Ce sont des peines alternatives à la prison.  
Elle ne sont pas **privatives**, mais **restrictives de liberté**

Vous concernant, il peut s'agir d'une peine de :

Travail d'intérêt  
Général TIG

Sursis  
probatoire

# La peine de TIG

Emprisonnement encouru d'un maximum de 2 ans fixé par le tribunal

Travail d'intérêt général  
à effectuer dans un délai  
de 18 mois maximum

- Il existe des **lieux de TIG** habilités par le Spip (mairies, associations, établissements publics).
- Vous ne devez pas débiter votre TIG sans l'aval de votre CPIP.
- Ensemble, nous déterminerons le poste et le moment les mieux adaptés.

De 20 à 400 heures de TIG



*Possibilité de suspension du délai et possibilité de conversion en une peine de jours-amende ou une peine de détention à domicile sous surveillance électronique sous conditions*



# La peine de sursis probatoire

Emprisonnement encouru d'un maximum de 5 ans fixé par le tribunal  
ou 10 ans si récidive

**Durée du sursis probatoire (temps de la probation) :**  
*(A ne pas confondre avec la durée de l'emprisonnement encouru)*

- › de 1 à 3 ans
- › 5 ans en récidive légale
- › 7 ans si deuxième récidive

**Exemple :**

***Condamnation à une peine de 4 mois d'emprisonnement assortis d'un sursis probatoire d'une durée de 24 mois***



***Le sursis probatoire peut être total ou partiel.***

***S'il est partiel, vous êtes convoqué par le JAP pour envisager un aménagement de la partie ferme de l'emprisonnement.***

# Les obligations générales de ma peine

Pendant toute la durée des sursis probatoires et des TIG

## Répondre :

- ❖ aux convocations du JAP
- ❖ aux convocations du SPIP

## Avertir :

- ❖ des changements d'emploi
- ❖ des changements d'adresse
- ❖ des absences supérieures à 15 jours

## Fournir :

- ❖ les renseignements demandés
- ❖ les justificatifs demandés  
(*exemples : ressources, aptitude médicale au TIG*)

**Informez le JAP** de tout projet de quitter le territoire national  
(*autorisation exigée si obligation particulière prononcée*)

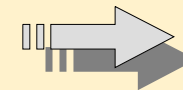
**Obtenir l'autorisation du JAP :** Pour tout changement d'emploi ou de résidence, si ce changement est un obstacle à la mise en œuvre des obligations

# Les obligations et les interdictions particulières de ma peine (1/2)

Pour les sursis probatoires uniquement *(en ce qui nous concerne aujourd'hui)*

Où trouver les obligations qui me concernent ?

Sur la convocation remise par le tribunal



NOTIFICATION DES OBLIGATIONS D'UNE PEINE D'EMPRISONNEMENT ASSORTIE D'UN SURSIS PROBATOIRE SIMPLE OU RENFORCE

Vu les articles 132-40 à 132-51 du Code pénal et 739 et suivants du Code de procédure pénale.

Le président de l'audience correctionnelle a notifié le 12/01/2020 :

NOM : CHEN

Prénoms : ...

déclarant demeurer :

condamné ce jour par le tribunal correctionnel à la peine de 3 mois d'emprisonnement dont 2 mois assortis du :

➤ Sursis probatoire simple Vu les articles 132-40, 132-41 à 132-51 du code pénal, 739 et suivants, R 59 du code de procédure pénale.

○ Sursis probatoire renforcé Vu les articles 132-40, 132-41, 132-41-1 à 132-51 du code pénal, 739 et suivants, R 59 du code de procédure pénale.

Que dois-je faire si je suis concerné par des obligations particulières?

Je dois justifier le respect de mes obligations en apportant tout document utile.

*Si je rencontre des difficultés, j'en parle à mon CPIP.*

Peut-on ajouter ou enlever des obligations particulières ?

Oui, c'est possible sous condition, après décision du JAP.

*J'en parle à mon CPIP.*

# Les obligations et les interdictions particulières de ma peine (2/2)

**L'obligation de «travail»**

**L'obligation de régler le Trésor Public**

**L'obligation de soins**

**L'obligation de réparer les dommages causés**

**L'obligation d'accomplir un stage à mes frais**

**L'obligation d'effectuer des heures de Travail d'intérêt général**

**Focus sur les principales obligations et interdictions**

**Interdiction d'entrer en contact avec la victime de l'infraction**

(contact direct, téléphone, texto, mail, courrier, réseaux sociaux...)

**Interdiction d'établir son lieu de résidence chez la victime**

**Interdiction de paraître dans certains lieux**

(domicile de la victime, abords du domicile de la victime, lieu de travail de la victime, lieu géographique)

# Quels sont les risques/sanctions que j'encours pendant ma peine:

**Si je commets une nouvelle infraction**

Je suis jugé au tribunal

Une nouvelle condamnation

**En cas de non respect de mes obligations**

Mon CPIP rédige un rapport qu'il transmet au Juge de l' Application des Peines

Le juge de l'application des peines donne un avis pour :

Une éventuelle révocation partielle ou totale de mon sursis

**En cas d'inexécution de mes heures de TIG**

Le juge de l'application des peines peut me convoquer pour :

Un rappel de mes obligations

Suite avis du JAP

# Les étapes de mon accompagnement au SPIIP

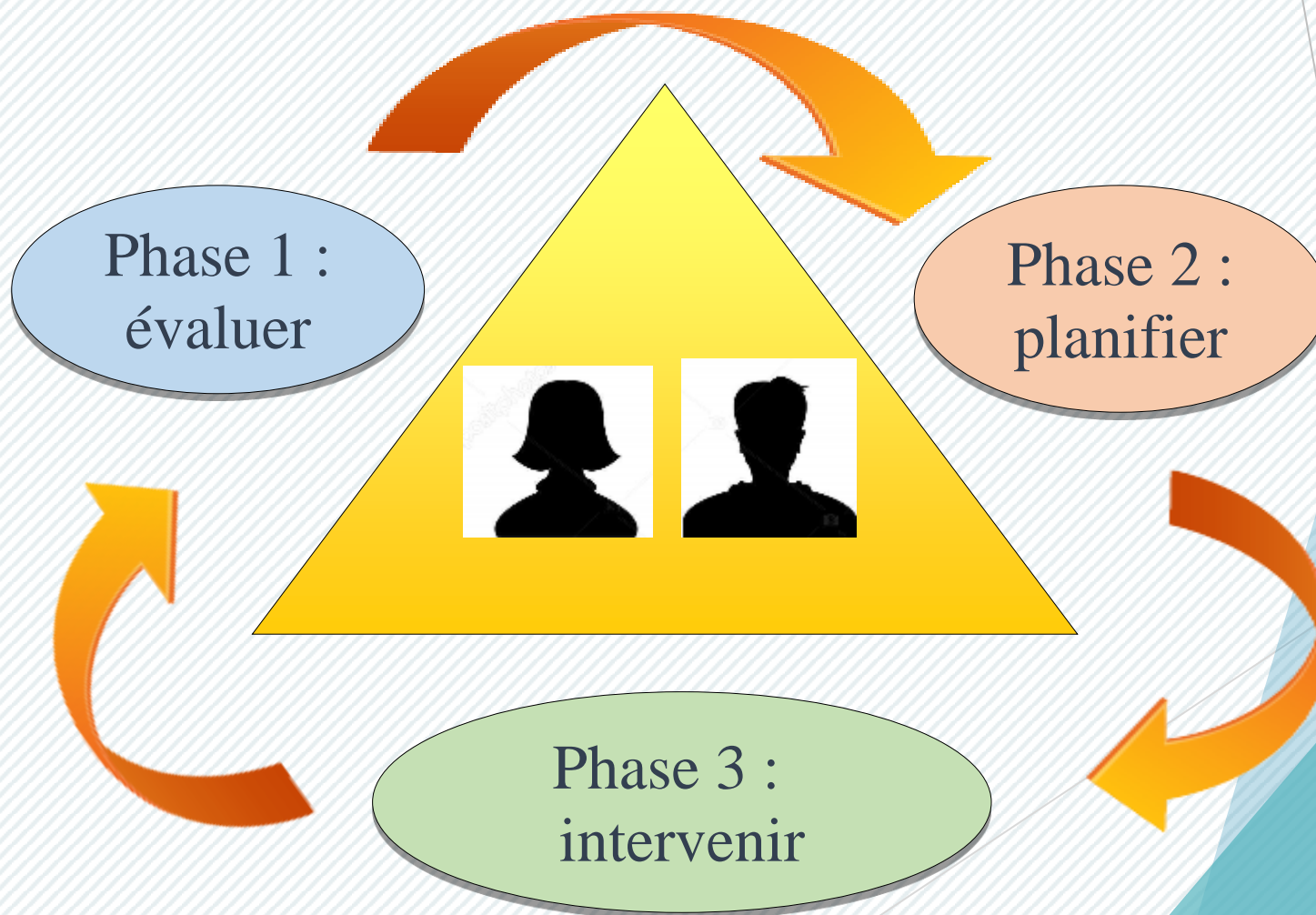
❖ Je serai convoqué dans un délai d'un mois environ



mon suivi  
justice

: Système de rappel de rendez vous automatique par  
sms avec votre accord

❖ Ensemble, nous procéderons en 3 phases :



# Phase 1 : Evaluer

Qu'allons nous évaluer ?

ANTÉCÉDENTS  
JUDICIAIRES

FACONS  
DE PENSER,  
ATTITUDES,  
EMOTIONS

EMPLOI,  
ÉTUDES

Fréquentations

Ce que j'en dis,  
Ce que je veux changer

RESSOURCES



SANTE,  
STUPEFIANTS,  
ALCOOL

RELATIONS  
FAMILIALES  
ET  
CONJUGALES

LOGEMENT

LOISIRS



*Pourquoi ? Ces éléments peuvent être liés aux infractions*

# Phase 2 : Planifier

## Qu'allons nous planifier ?

Nous allons définir ensemble le plan d'accompagnement et d'exécution de la peine, comportant :

La Fréquence de nos rencontres

Les axes de travail en lien avec l'infraction commise  
(3 grands domaines)

**FAVORISER LES  
OPPORTUNITES  
SOCIALES**

**RENFORCER LA  
MOTIVATION AU  
CHANGEMENT**

**DEVELOPPER  
LES  
COMPETENCES**



A cette étape : mon CPIP rédige un rapport au magistrat pour l'informer du plan défini



# Phase 3 : Intervenir

## Comment allons nous intervenir?

### Modalités :

- ❖ des entretiens individuels
- ❖ des prises en charge collectives (stages, ateliers et programmes)

### Exemples de supports :

- ❖ diaporamas
- ❖ vidéos
- ❖ tests
- ❖ jeux de rôle
- ❖ guides...

### Exemples de contenus :

- ❖ interroger l'impact de vos pensées sur votre comportement
- ❖ aborder les habiletés sociales, la gestion de vos émotions
- ❖ développer des stratégies de résolution de problème
- ❖ savoir demander de l'aide

**Orientations et accompagnement vers des professionnels adaptés**

### Lieux :

- ❖ au SPIP
- ❖ à l'extérieur du service : permanences délocalisées, autres services...



*Cette intervention est prioritairement en lien avec les éléments liés aux infractions*

# La fin de votre peine

## Pour le TIG

Quand j'ai terminé mes heures de TIG ou à la fin du délai d'exécution au plus tard, mon CPIP rédige un rapport pour informer le JAP

## Pour le sursis probatoire

Mon CPIP rédige un rapport pour informer le JAP du niveau de respect des obligations et de l'investissement du plan d'accompagnement

2 possibilités :

**Le JAP décide de clôturer ma peine à la date prévue\***


**Le JAP décide de me convoquer pour :**

- ❖ prolonger le temps de probation
- ❖ révoquer mon sursis

\* une fin de mesure anticipée peut être demandée au JAP après un an.  
L'investissement du suivi est un critère déterminant, parlez-en à votre CPIP

# Vous pouvez déjà commencer à réfléchir à votre accompagnement

Mon livret individuel,  
*à partir de la page 9*


  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
Direction inter-régionale de Rennes  
SPIP du Calvados  
Antenne de Caen  
13 rue Jean-Baptiste Colbert  
14 000 CAEN

Tél : 02 50 10 15 60  
Email : [alip-caen@justice.fr](mailto:alip-caen@justice.fr)

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00  
et de 14H00 à 17H00

**MON LIVRET INDIVIDUEL**



**SPIP : Notre finalité, prévenir la récidive**

1

# Pour que notre relation fonctionne :



## Soyons ponctuels

*Je préviens,  
je me renseigne  
en cas de  
retard imprévu*

Exprimons-nous  
dans  
un **respect mutuel**

**Soyons organisés  
et  
prévenants**

*J'organise mon trajet,  
je préviens en cas  
d'impossibilité*

*Seules les personnes convoquées ont  
vocation à entrer dans le service et  
l'accès est interdit aux mineurs*

*N'hésitez pas à nous dire  
ce qui ne va pas!*



*cf nos engagements réciproques, page 7 du livret d'accueil*





Avez vous des questions ?



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Merci de votre attention

**Service Pénitentiaire d' Insertion et de Probation du Calvados**